

# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DU LOING AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

1

Commune de PANNES

P.P.R.I. approuvé par  
arrêté préfectoral du 20 juin 2007



### limite de zone d'aléa



**Aléa faible :**  
profondeur de submersion inférieure à 0.5 m



**Aléa moyen :**  
profondeur de submersion comprise entre  
0.5 m et 1 m avec vitesse inférieure à 1 m/s



**Aléa fort :**  
profondeur de submersion supérieure à  
1 m avec vitesse nulle à faible ou  
profondeur comprise  
entre 0.5 m et 1 m avec vitesse  
supérieure à 1 m/s

limite de commune — — —

Zone A	A 1	A 2	A 3
Zone B	B 1	B 2	

fond de plan cadastral

source DDE45/septembre 2007

